

est de...
vin d'assister à un spectacle navrant qui
la consternation en ville.
le bateau de sauvetage n° 4, du Havre, parti
secours d'une goélette en détresse, était par-
quinzaine
après les plus grands dangers, à ramener
l'équipage de la goélette.
On signale d'un nouveau sloop en danger.
immédiatement le même bateau de sauvetage
avec un dévouement héroïque reprend la
accompagné par le bateau de sauvetage
du Havre, un remorqueur et deux lami-
s de Honfleur, pour essayer de recueillir
l'équipage du sloop, qu'on aperçoit cramponné
dans la mâture.
Le navire, roulé par la mer, menaçait de som-
mer à chaque minute.
Après des efforts surhumains, le bateau n° 4
parvint seul à s'approcher du sloop; il venait
recueillir l'équipage, lorsqu'un coup de
plus violent engloutit à la fois le sloop et le
bateau de sauvetage.
Celui-ci revint seul à la surface; il était vide,
mer avait englouti dix-neuf victimes: six
composant l'équipage du sloop, et treize du
bateau de sauvetage, dont onze pères de fa-
mille.
Le Havre, 26 mars.

Une violente tempête sévit depuis hier.
Un bateau de sauvetage, allant au secours
une barque de pêche en détresse, a chaviré
dans voiles.
Le bateau s'est relevé, mais l'équipage qui
montait, composé de onze hommes, a dis-
paru.
Un second bateau de sauvetage, parti au se-
cours du premier, est en route à Honfleur sans
avoir aperçu aucun des naufragés.
D'autres sinistres sont à redouter.
Cherbourg, 26 mars

Une violente tempête règne depuis la nuit
dernière.
Le brick-goélette *Tréport-Lebat*, de Gran-
ville, a été jeté sur la côte.

dans tous les autres cours d'eau du départe-
ment.
Cette interdiction s'applique à tous les pro-
cédés de pêche sans exception, même à la ligne
flottante tenue à la main.
M. le préfet du Rhône donne avis qu'en exé-
cution des prescriptions de M. le ministre du
commerce en date du 16 mars courant, des exa-
mens pour l'emploi de vérificateur-adjoint des
poids et mesures auront lieu le lundi 22 mai,
dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc,
Bordeaux et Avignon.
Le programme des connaissances exigées est
déposé à la préfecture, 4^e division, 2^e bureau,
et à la sous-préfecture de Villefranche, où il
en sera donné connaissance à tous les inté-
ressés.
Une intéressante statistique a propos du der-
nier recensement.
Voici comment se décompose la population en
France :
Familles vivant de l'agriculture. 19.500.000
Familles vivant des chantiers,
usines, fabriques..... 9.300.000
Familles vivant des transports,
commerce, banque... 4.200.000
Familles vivant de la science, des
arts et des beaux-arts..... 1.600.000
Rentiers et pensionnés..... 2.400.000
37.000.000

On écrit de Barcelone au *Petit Marseillais* :
Une grande nouvelle, au point de vue des in-
térêts viticoles, nous arrive de Portugal et met
en mouvement le monde si nombreux de nos
viticulteurs.
On vient de faire la découverte, sur les bords
du Douro, d'une espèce de cep indigène qui se
montrerait tout à fait réfractaire aux phylloxères.
Cette espèce est connue dans le pays sous le
nom de *murisco preto*.
Elle a été remarquée à Guvinhas, dans une
propriété de don Lope Vaz, justement sur un
territoire où l'insecte dévastateur a fait son
apparition en Portugal, pour la première fois,
il y a déjà douze ans.
Autour d'elle, toutes les vignes environnantes
ont péri dans un long rayon. Pendant ce temps,
le *murisco preto* s'est normalement développé
et il fructifie, comme si de rien n'était, tous
les ans.
Est-ce que 1882 voudrait marcher sur les tra-
ces de 1881 et nous offrir une avalanche de
comètes ?
Un astronome de Boston vient d'en découvrir
une nouvelle. Elle est invisible à l'œil nu, et ne
brille que de l'éclat des étoiles de huitième
grandeur. On ne sait pas encore si elle s'ap-
proche ou si elle s'éloigne.
On l'a observée la nuit dernière à l'observa-
toire de Paris.
Comète de 1882, que nous annonçons-tu ?

La Compagnie des chemins de fer de Paris à
Lyon et à la Méditerranée vient d'émettre à
l'occasion des vacances de Pâques des billets
aller et retour de Lyon à Nice, valables pendant
15 jours, à compter de la date du départ de Lyon,
dont le prix en 1^{re} classé est de 100 fr.
Ces billets seront délivrés du 2 au 8 avril
inclus et donneront droit d'arrêt facultatif dans
toutes les gares situées entre Marseille et
Nice, tant à l'aller qu'au retour. Ils seront vala-
bles pour tous les trains, à l'exception du train
rapide n° 5 partant de Lyon à 4 heures 16 du
matin et du train rapide n° 10 partant de Nice
à midi 38.
On peut se procurer des billets à la gare de
Lyon-Perrache et dans les bureaux succursales
de la Compagnie, rue de Constantin, 5, et rue
de la Bourse, 4.
Par décret du 25 mars, M. Poncelet, agrégé
des facultés de médecine, est nommé professeur
de médecine opératoire à la faculté de médecine
et de pharmacie de Lyon.
On se rappelle que des descentes de police
ont eu lieu dernièrement dans des cafés où reu-
naissaient quelques joueurs, hellènes et pontes
naïfs pour se livrer à leur passion favorite.
Chassés de ces endroits, les amateurs de la
dame de pique n'ont eu que l'embaras du
choix pour trouver l'hospitalité ailleurs.
Dans le quartier des Terreaux, deux de ces
trips, improvisés, dont l'un était tenu par un
ancien garçon de café, déjà impliqué précé-
demment dans une affaire analogue, ont reçu
la visite de M. Morin et de ses agents. Tout
s'est passé suivant les règles des expéditions
de ce genre; on a saisi les enjeux, pris les
noms des joueurs etc.
De là, M. Morin s'est rendu, — il était une
heure du matin, — dans un café de la rue Con-
fort, qui lui avait été signalé comme un des
lieux de réunion favoris d'une bande de joueurs.
Soit que les renseignements fussent faux, ce qui
nous étonnerait, soit que les précautions pour
dérober la police eussent été par trop bien
prises, rien n'a été trouvé de suspect, quoiqu'on
ait fouillé minutieusement les moindres recoins
depuis la cave jusqu'au grenier.
Maintenant, combien se passera-t-il de jours
avant que l'on soit obligé de renouveler ces opé-
rations, morales si l'on veut, mais à coup sûr
bien inutiles.

Ces jours derniers, des propriétaires de Gleize
ont découvert dans un ruisseau longeant la
route départementale n° 6, au ham au de Cher-
vinge, le cadavre d'un individu, qui n'a pas
tardé à être reconnu pour celui du sieur Petrus
Bouricand, âgé de 42 ans, boulanger à Tarare.
M. le commissaire de police de Villefranche,
aussitôt prévenu, se rendit sur les lieux et après
avoir fait les constatations légales fit transpor-
ter le corps à l'hôpital.
M. le docteur Missol en fit l'autopsie et dé-
clara que la mort devait être attribuée à une
congestion cérébrale produite par une absorp-
tion immodérée d'alcool.
L'enquête a établi en effet que Bouricand, venu
à Villefranche avec quatre amis pour festoyer un
brin, s'était obstiné, après un repas où les vins
n'avaient pas été ménagés et qui s'était prolongé
fort avant dans la soirée, à regagner Tarare à
pied.
L'action du froid qui était fort vif aidant
celle de l'alcool, le malheureux sera tombé sur
le bord de la route qui est longée par un talus
presque à pic et aura roulé jusque dans le ruis-
seau où il a été trouvé.
On a trouvé dans les poches de la victime son
porte-monnaie et sa montre.
Toujours les suicides !
Hier, à 3 heures de l'après-midi, un jeune
homme de dix-huit ans, F. P..., demeurant
passage Coste, 5, a tenté de se suicider en se
tirant un coup de revolver dans la région du
ventre.
Grèvement blessé, le malheureux, après
avoir reçu les premiers soins de M. le docteur
Mielly a été conduit à l'hôtel-Dieu, où il est mort quelques heures après.
Une rixe sanglante a eu lieu, hier, dans un
estaminet, situé 154, rue Molière. A la suite
d'une violente discussion, un sieur Beau, com-
missionnaire en drap rie, a frappé d'un coup de
couteau, en plein visage, un ouvrier maçon,
nommé Eugène Belot; âgé de vingt-six ans.
Le malheureux, grièvement blessé au-de-
sus de l'œil gauche, est tombé à terre, son agres-
seur a pris la fuite.
Le gardien de la paix Martinon, prévenu de
l'événement, a fait transporter le blessé à l'Hô-
tel-Dieu.
Beau, qui s'était réfugié dans l'allée d'une
maison voisine, a été arrêté un instant après.
Un cheval, attelé à un camion des Messager-
ies nationales, s'est emporté, hier matin, sur le
quai de Vaise.
Le conducteur, ayant sauté à terre pour maî-
triser l'animal furieux, a été renversé et est
tombé sous le lourd véhicule dont les roues lui
ont passé sur le corps.
Après avoir reçu quelques soins à la pharma-
cie Vial, le malheureux a été transporté à son
domicile.
La nommée Louise Perrard, âgée de 28 ans,
ouvrière déviduse, chez Mme Ravier, rue
Imbert-Colomès, 18, a été victime d'un triste
accident.
Hier soir, en gagnant son lit placée sur une
souperie, elle est tombée d'une hauteur de trois
mètres environ, et dans sa chute s'est fait de
nombreuses contusions sur diverses parties du
corps.
M. le docteur Guiganino aussitôt prévenu lui
prodigua les soins les plus pressés, et vu la
gravité de son état la fit conduire à l'Hôtel-
Dieu.
Les quartiers de la rive gauche sont exploités
par une bande de *cambricoleurs* qui opèrent
avec une audace sans pareille. Pour eux pas de
jours fériés: la journée du dimanche a été mar-
quée par la série de vols suivants :
Des malfaiteurs ont pénétré dans la soirée à
l'aide de fausses-clefs dans le domicile de M.
Belseth, habitant de boissons, avenue de Sixe,
134, et ont opéré une véritable razzia d'objets
de tous genres, vêtements, linge, chaussures,
un réveil, etc., etc.
Une chambre garnie occupée par M. Ernest
Jacques, employé de commerce, rue Fénelon, 21
a été également visitée par ces hardis travail-
leurs qui, après avoir enfoncé la porte ont
sustrait quantité d'objets dont l'énumération
nous entraînerait trop loin.

Dans la nuit du samedi au dimanche, la porte
d'une cave servant lieu de débarras à M. Bon-
nefont, propriétaire, rue de Vauban, 59, a été
enfoncée et les malfaiteurs ont enlevé deux
demi-muids vides et plusieurs autres objets,
d'une valeur de 100 fr. environ.
A huit heures du soir, Mme Privat, logeuse,
rue Moncey, 109, a surpris un individu qui,
armé d'un presson, était tranquillement occupé
à enfoncer la porte d'un de ses locataires.
A ses cris, notre homme prit la fuite à toutes
jambes et disparut dans la direction de la rue
Servient.
L'énumération de faits pareils qui se renou-
vellent quotidiennement est plus éloquente que
de longs discours. A quand la loi sur les réci-
divis es ?
Avant-hier soir, une bande d'ivrognes en-
vahissait le restaurant Lajus, rue de Créqui, et
faisait un tapage épouvantable.
Le propriétaire de l'établissement ayant refusé
de leur servir à boire, deux de ces aimables in-
dividus, Gog et Arcelin ouvriers teinturiers, se
jetèrent sur lui, lui martelèrent la figure à coups
de poings, et prirent la fuite.
Ces deux individus arrêtés dans la matinée ont
été condamnés le soir chacun à huit jours de
prison.
Le nommé Pierre Pontet, tisseur, rue Ney, 27,
était traduit hier en police correctionnelle, sous
l'inculpation d'abus de confiance.

Il avait vendu à un prix dérisoire, un mètre
de la valeur de 600 francs, que M. Vezin, ancien
chef d'atelier, lui avait confié.
Pontet a été condamné à 3 mois de prison.
Société de Gymnastique
A la demande générale des sociétaires, le conseil
d'administration vient de créer un cours de gymnas-
tique, pour les enfants de meubres honoraires et
actifs; ce cours sera fait par M. Werler, professeur,
attaché à la Société, et aura lieu au local, 19, montée
Saint-Barthélemy, les jeudis et dimanches, de 2 à 3 heu-
res pour les garçons, et de 3 à 4 heures pour les jeunes
filles. Tous les enfants pourront donc profiter de cet
exercice hygiénique, moyennant la minime somme de
50 centimes la leçon, soit 4 fr. par mois.

Alcazar. — Se rendant aux instances d'un grand
nombre d'abonnés, l'administration de l'Alcazar a
prié M. Antony Lamotte de donner encore un grand
Bal masqué.
Le célèbre chef d'orchestre ayant consenti, ce Bal
aura lieu Samedi prochain, 1^{er} avril.

OBSERVATOIRE DE LYON
Lyon, 27 mars, 4 h. 30 soir.
Température: Une forte baisse barométrique a
atteint la France et les Pays-Bas dans la nuit du 25
au 26; à Lyon, elle a été de 10mm.
Une hausse rapide, qui est actuellement de 12mm.,
lui a succédé en même temps que des averses et des
coups de vent de N-O.
Vers 5 h. du soir, un mouvement orageux a traversé
notre région, à peu près de l'O. N.-O. à l'E.-S.-E.;
il est tombé de la grêle au Mont-Verdun et au Parc,
et le tonnerre a été entendu dans cette dernière station.
A 6 h. 30, des éclairs brillaient à l'horizon Est.
Temps probable: Le même temps va continuer.

Variétés
LE CHEMIN DE FER DE L'HIMALAYA
Le chemin de fer de l'Himalaya, la chaîne de mon-
tagnes la plus haute du globe, récemment construit
dans l'Inde, est un des ouvrages les plus curieux de
notre époque. C'est le seul, en effet, qui gravisse une
hauteur de 2,255 mètres avec un développement de
80 kilomètres, soit environ 28 mètres 20 par kilomé-
tres, qui présente des pentes de 47 à 50 millimètres
par mètre, et sur lequel on rencontre des courbes de
21 mètres 33 de rayon.
Par sa configuration, la ligne a l'aspect d'un serpent
qui se perd dans les nuages. Elle permet de faire en
vingt-quatre heures le voyage de Calcutta au terminus,
c'est-à-dire de parcourir dans ce temps une longueur
d'environ 580 kilomètres, et d'atteindre Darjeeling qui
est situé à 2,345 mètres au-dessus du niveau de la
mer.
Les travaux de ce chemin de fer, qui devaient être
finis en dix-huit mois, ont été commencés en mai 1879
et n'ont été terminés qu'au mois de juin 1881. La voie
a 0,61 de largeur. Les rails sont en acier raffiné et il y
en a eu 24,000 d'employés.
Les traverses ordinaires sont espacées de 0,51; des
traverses supplémentaires sont placées sous les joints
des rails. Le travail a exigé l'emploi d'environ 100,000
traverses.
Pour maintenir la rigidité de la voie, on a appliqué
des plaques d'appui sous les rails extérieurs dans toutes
les courbes de 36 mètres de rayon et de rayon moins
dred. La pente qu'on rencontre le plus généralement est
de 0 m. 04 par mètre; dans quelques parties isolées
elle s'élève jusqu'à 0 m. 05. En raison de la nature
tourmentée du terrain le tracé a présenté les plus
grandes difficultés.
Pour la traction on se sert actuellement de machines-
tenders, de modèle réduit. Ces machines entraînent des
voitures extrêmement légères, analogues à celles que
quelques compagnies de tramways emploient dans la
saison chaude; mais elles laissent, paraît-il, beaucoup
à désirer au point de vue du confort.
Quant aux locomotives, elles sont semblables à
celles qui circulent sur les voies ordinaires. La vitesse
à la descente est modérée à l'aide de freins puissants.
Mais nous n'avons pas encore des renseignements assez
précis pour faire connaître quelle est la dépense de trac-
tion et quelle est la vitesse de marche.
En outre, l'ouverture de la ligne étant relativement
récente, l'expérience n'a pas encore pu démontrer s'il
sera toujours possible d'y faire un service régulier dans
toutes les saisons.
Dans tous les cas, ainsi que l'a dit sir Ashley Eden
dans son discours d'inauguration, le railway de l'Him-
malaya nous semble avoir résolu un problème comme
il ne s'en était pas encore rencontré dans l'histoire des
chemins de fer.

DERNIÈRE HEURE
Paris, 27 mars, 11 h. 50 soir.
Il se confirme que M. Gambetta aurait
l'intention de faire un voyage en province,
pour avoir occasion de développer son pro-
gramme.
— Le traité franco-italien sera discuté
demain au Sénat.
Tunis, 27 mars.
De nouvelles rixes ont eu lieu en Tunisie
entre des Zouaves et des Italiens.
Un bataillon d'infanterie a débarqués hier,
à La Goulette, venant de France.

CHRONIQUE LOCALE
AUJOURD'HUI
Mardi 28 mars, 87^e jour de l'année. Soleil:
par, 5 h. 49, coucher, 6 h. 23. Les jours crois-
sant de 4 minutes.
Éphémérides (1827): Mort de Beethoven.
Le ministre de la guerre a notifié aux com-
mandants de corps d'armée les règles à suivre
en face de la délivrance des permissions des fêtes de
bord et de fêtes.
Les permissions de sept jours pleins, du
31, jusqu'au 3 avril au mardi soir 14 du même mois,
seront délivrées dans une proportion qui sera
limitée, en raison des nécessités du service,
aux militaires engagés conditionnels et autres militaires
qui auront mérité cette faveur par leur bonne
conduite.
Les permissions seront données aux militaires
de cette catégorie, lors des fêtes de leur Pâque,
et exclusivement.
Enfin, des permissions de trente jours pleins
(non compris le temps d'aller et de retour),
calculées d'après les dates de départ des paque-
bots, seront concédées, sur leur demande, aux
militaires algériens servant en France, afin
qu'ils puissent se rendre, à leurs frais, dans
leurs familles en Algérie, pour célébrer les so-
lennités des fêtes de la Pâque juive.
Il est entendu que tous les frais de voyage
aller et retour) resteront à la charge de ces
militaires.
Les tours de service doivent être réglés, non-
amment au moment des fêtes de Pâques, de
manière que tous les militaires puissent remplir
facilement les devoirs religieux du culte auquel
ils appartiennent.
Une nouvelle espèce de décoration va être
introduite dans le ministère des postes et télé-
graphes.
Le président de la République a décidé que
les médailles d'honneur seraient décernées
au ministre des postes et télégraphes aux
agents et sous-agents qui se sont distingués
par de longs ou irréprochables services ou
par des actes de dévouement.
Un concours pour le surnumérariat des postes
et télégraphes aura lieu le jeudi 20 avril
à 10 heures, au chef-lieu de chaque département.
On devra y prendre part les jeunes gens de 17
à 25 ans, sans infirmités, ainsi que les institu-
teurs, les militaires et tous les fonctionnaires
civils comptant cinq années de services ren-
dus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.
Les candidats devront adresser sans retard
au directeur des postes et des télégraphes
du département, qui leur transmettra
le programme de l'examen.
La liste d'inscription sera close le 1^{er} avril.
Par arrêté préfectoral, la pêche de toutes les
espèces de poissons ainsi que l'écrevisse, est
interdite d'une manière absolue, du 15 avril
au 15 juin, dans le Rhône, dans la Saône et

